



Bac Pro Accompagnement Soins Service à la Personne – option Structure

[Lien vers France Compétences](#)



UFA BAUDIMONT - ARRAS

• PUBLIC

Être âgé.e de plus de 15 ans et de moins de 29 ans sauf si le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

• PRÉREQUIS

Être titulaire du DNB CFG ou niveau 3^{ème}
Accès en apprentissage à partir de la classe de première

• MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Sur entretien et dossier. Validation de la candidature sous 1 mois sous réserve des accords de prise en charge ou signature du contrat d'apprentissage.

Début de formation septembre

Délais : article L.6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. »

• OBJECTIFS PROFESSIONNELS

A l'issue, le/la jeune sera capable :

- D'offrir des services de proximité aux personnes et aux territoires : services à destination des populations, services aux collectivités et aux entreprises, services qui contribuent à l'attractivité et à la cohésion des territoires ruraux (services sociaux, prestations liées aux transports, aux loisirs, aux activités culturelles et sportives, au tourisme)
- D'être polyvalent.e, mobile, adaptable, doté.e de bonnes capacités relationnelles et avoir des facilités de communication
- D'être en mesure de travailler en contact de publics variés, parfois difficiles et de connaître les atouts et particularités de son territoire
- De pouvoir organiser et animer des réunions avec les acteurs, dont les élus de son secteur, d'élaborer et suivre des projets, de mettre en place des activités de loisirs à destination des publics dont il/elle a la charge.

• PERSPECTIVES POST-FORMATION

Après l'obtention du Bac Pro, plusieurs possibilités : rechercher un emploi dans un secteur qui recrute, possible spécialisation en passant par le CAP AEPE

Les concours de la fonction publique sont par exemple des choix toujours prisés pour les titulaires d'un Bac Pro ASSP, on peut ainsi citer le DEAES (Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social), le DEAP (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture), le DEES (Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé) et même le diplôme d'Etat d'ambulancier.

Il est également possible de poursuivre ses études en BTS, par exemple le BTS ESF (Economie Sociale et Familiale) ou également le BTS SP3S (Services et prestations des secteurs sanitaire et sociale) afin d'occuper un poste à responsabilité en sortie d'études : responsable d'agence de services à domicile, assistant.e de responsable de secteur ou coordinateur.trice d'aide à domicile

CODE RNCP

37231

NOM CERTIFICATEUR

MINISTRE DE
L'EDUCATION
NATIONALE ET DE LA
JEUNESSE

Date de publication de la fiche

13/01/2023

Date d'échéance de l'enregistrement

31/08/2027



ORGANISATION DE LA FORMATION

• MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports Théoriques et pratiques – Enseignement général et Professionnel – Mise en situation professionnelle

• MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuves d'examen ponctuelles. Possibilité de validation partielle par blocs de compétences :

CAPACITÉS GÉNÉRALES

C1 – Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles

C2 – Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle

C3 – Développer sa motricité

C4 – Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques

CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

C5 – Analyser les besoins des personnes liés à une activité de service

C6 – Caractériser le contexte socioprofessionnel et territorial des activités de services

C7 – Communiquer en situation professionnelle

C8 – Organiser le travail d'une équipe dans le cadre d'une activité de service

C9 – Conduire en autonomie une activité d'accompagnement de la personne dans une perspective de confort, d'hygiène et de sécurité et d'existence de vie sociale

C10 – Conduire en autonomie un service destiné aux acteurs et aux usagers d'un territoire

C11 – S'adapter à des enjeux professionnels particuliers.

• NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum 8 – maximum 12

• DURÉE DE LA FORMATION

1350 heures en centre échelonnées sur 24 mois

Alternance possible en mixité de parcours à partir de l'année de 1^{ère} et de Terminale

• PROGRAMME

Pôle 1 – Ergonomie Soins / Biologie et microbiologie appliquées

Pôle 2 – Animation Education à la Santé / Sciences Médico Sociales

Pôle 3 – Services à l'usager / Nutrition alimentation

Economie Gestion

Prévention Santé Environnement

Mathématiques Sciences Physiques et Chimie

Langues

Français

Histoire Géographie et Enseignement Moral et Civique

Arts appliqués – culture Artistique

Education Physique et Sportive

• TARIFS DE LA FORMATION

Conditions tarifaires sur demande

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 «fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage». Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Tarif de la Formation : coût parcours OPCO par année de formation 7957 € 00. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

• ENTREPRISES

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité au sein de structure de type associatif (ADMR, FEOSAD, Contre de Loisirs), d'organismes publics (CCAS, action sociale), des structures privées (tourisme) ou d'employeurs particuliers.

• ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Accueil et l'accès des publics en situation de handicap.

- Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Référente handicap du CFA Jean Bosco : handicap@cfajeaubosco.fr

• TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION

Taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels	Taux d'interruption en cours de formation	Taux d'insertion professionnelle à 6 mois	Taux de poursuite d'études
NC	NC	NC	NC

*NC Non Concerné

• VALEUR AJOUTÉE:

Accompagnement, sécurisation des parcours, passerelle formation initiale et apprentissage TP déplacés
Projets pédagogiques
Animation auprès des publics
Action auprès des associations

Nouvelle formation en apprentissage



COORDONNÉES

UFA BAUDIMONT
17 rue Saint Maurice – CS 40573
62008 ARRAS Cedex
03 21 16 18 00

EXPERT MISE EN
RELATION SERVICE
DÉVELOPPEMENT
CFA DU SECTEUR :

Katia SAUS

SERVICE
DÉVELOPPEMENT
UFA BAUDIMONT:

Quentin LEGROS